

TRANSKRIPT : Comment est-ce que le président de la République est élu et pour combien de temps ?

Dans le texte initial de la Constitution du 4 octobre 1958, le président de la République n'était pas élu au suffrage universel direct mais par un collège électoral. Celui-ci était composé des députés et des sénateurs, des conseillers généraux, des membres des assemblées des territoires d'outre-mer, des représentants élus des conseils municipaux, et comptait un peu plus de 80 000 personnes. C'est la révision constitutionnelle du 6 novembre 1962 qui a institué l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Cette réforme a été acceptée par les Français par référendum. 62% des Français ont voté pour ce mode de scrutin. La première élection présidentielle au suffrage universel direct a eu lieu en 1965. C'était l'élection du général de Gaulle. À partir de ce moment-là, le président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par tous les électeurs français majeurs, et au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Pour être élu, la majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire. Si cette majorité n'est obtenue par aucun candidat à l'issue du premier tour, ce qui a été le cas dans toutes les élections présidentielles jusqu'à ce jour, il y a "ballottage" et il est procédé à un second tour. Dans ce cas, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour restent en lice.

Le président de la République est élu pour un mandat renouvelable de cinq ans. Le terme qui désigne la durée du mandat est « le quinquennat ». C'est par le référendum du 24 septembre 2000 que le peuple français a adopté une révision constitutionnelle fixant cette durée pour le mandat présidentiel. Jusqu'à cette date, la durée était traditionnellement de sept ans renouvelable. [...] Connaissez-vous le terme correct qui désigne l'ancienne durée du mandat présidentiel de sept ans ? C'est le septennat.

Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/fonctionnement/president-republique/comment/comment-est-elu-president-republique-pour-combien-temps.html> (abgerufen & bearbeitet am 25.01.2017)

Exercice 4

Vrai ou faux? **Coche** la bonne réponse.

1. Le président de la République est élu par un collège électoral depuis 1958.
 - a) vrai
 - b) faux
2. Le collège électoral, mentionné dans le texte, comptait plus de 80.000 personnes.
 - a) vrai
 - b) faux
3. En 1962, le président de la République lui-même a modifié la Constitution française.
 - a) vrai
 - b) faux
4. Pour être élu, un candidat a besoin de la majorité absolue des suffrages exprimés.
 - a) vrai
 - b) faux
5. Selon la Constitution, l'élection présidentielle consiste en trois tours.
 - a) vrai
 - b) faux
6. Le président de la République peut poser sa candidature aux prochaines élections présidentielles parce qu'il n'y a pas de restriction.
 - a) vrai
 - b) faux

Solution exercice 4

1. faux
2. vrai
3. faux
4. vrai
5. faux
6. faux